

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2024-50

En exercice 16

Présents 10

Votants 10

Séance du 19 décembre 2024

Date de la Convocation

12 décembre 2024

Date de l'affichage

12 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,  
et le dix-neuf décembre,  
à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération

Mise en accessibilité cimetière  
de Grusse

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Isabelle PACOU, Jacques BONNIER,  
Marion ATRON, Pierre ECOCHARD, Christopher HAUBRUGE, Claudine MARCHAND,  
Jean-Louis ROCHET, Irène ROUCHE

Absents : Sophie DEMAREST, Thomas GAND, François-Damien GROS, Nelly  
GUICHARD, Valérie PAROLA, Anthony LAINE

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Mme l'adjointe en charge de la voirie rappelle que nous avons confié la maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité du cimetière de Grusse à B.e. voirie.

Elle présente les travaux envisagés :

- la création d'un chemin perméable et carrossable en graviers concassés, nécessitant un terrassement en déblais rendant le dénivelé plus linéaire,
- La création d'une plate-forme de stationnement en déblais pour une place PMR suffisante pour le retournement.
- La création d'un espace dédié au tri des déchets du cimetière.

Ce projet favorisa les revêtements perméables, en apportant une végétalisation arbustive.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 33 066 € HT portant le coût global prévisionnel de l'opération à 34 446 € HT.

Vu la délibération n° 2024-47 concernant l'étude de mise en accessibilité du cimetière de Grusse ;

Vu l'étude réalisée par B.e. Voirie qui estime les travaux à un montant de 33 066€ HT ;

Considérant que le projet est susceptible de faire l'objet de subventions au titre de l'Etat (DETR), du Conseil Départemental (amendes de police) ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,**

**VALIDE** les travaux d'accessibilité tels que présentés, ainsi que l'estimatif d'un montant de 33 066€ HT ;

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-joint annexé,

**SOLLICITE** des subventions au titre de la DETR auprès de l'Etat et au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental du Jura,

**S'ENGAGE** à financer la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

**AUTORISE** Mme la Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré  
A VAL-SONNETTE, le 19/12/2024  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
La Maire, MONNET Brigitte

